



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins territoriaux

Question écrite n° 89337

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les difficultés que rencontrent les centres départementaux de gestion de la fonction publique pour recruter des médecins du travail. Peu d'étudiants se dirigent vers cette spécialité et le nombre de médecins formés à cette discipline chaque année est très largement inférieur aux besoins. L'absence prolongée de médecin du travail place ainsi les collectivités territoriales dans une situation délicate. Il en résulte en effet non seulement un risque sérieux de contentieux en cas de maladie professionnelle ou d'accident de service de leurs agents mais aussi et surtout une situation dommageable pour la santé de ces derniers. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre afin de rendre cette forme de médecine plus attractive.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89337

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10517

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)